

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL
Arrêté municipal autorisant à titre exceptionnel l'ouverture de débits de boissons
temporaires lors de manifestations publiques
N° T70 /2025

Le Maire de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L3321-1 et L3355-8 du code de la santé publique,
Considérant l'organisation du vide grenier au Mail de l'Aspres.
Considérant la demande de Madame COSTE Marie Présidente de l'association BALADE
MOTO 66 participant à cette manifestation.

Arrêté

Article 1 –

Madame COSTE Marie Présidente de l'Association BALADE MOTO 66 est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de première catégorie, au Mail de l'Aspres le 15 juin 2025 de 9 heures 30 à 18 heures, à l'occasion du vide grenier.

Article 2 –

À cette occasion, il ne pourra être servi que des boissons du groupe 1, à savoir :
- boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;

Article 3 –

La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Corneilla-del-Vercol, le 12 juin 2025

Le Maire,

Christophe MANAS